



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Age de la retraite

Question écrite n° 45410

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson rappelle à M. le ministre du travail et des affaires sociales que l'industrie automobile française est actuellement confrontée à une concurrence internationale redoutable. Dans quelques années, la suppression de tout quota d'importation par l'Union européenne constituera une échéance qui pourrait destabiliser les groupes automobiles français si ceux-ci ne parvenaient pas à conforter leur position. Dans cette logique de modernisation, d'amélioration de la productivité et d'adaptation du personnel, les présidents des groupes Renault et Peugeot souhaitent pouvoir accorder une retraite anticipée à 40 000 de leurs salariés âgés, ce qui leur permettrait par ailleurs d'augmenter considérablement les flux d'embauche parmi les jeunes. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45410

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1996, page 6108